

## ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS DE POITIERS

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'ÉCOLE n° 125

Du 21 mars 2024 - 14h30

#### Séance plénière

\*\*\*\*\*

**Membres élu(e)s présent(e)s :** 23 présent(e)s (cf. liste d'émargement de la séance)

**Membres élu(e)s absent(e)s et excusé(e)s :** Mme Véronique CERZO, Mme Amandine JIMENEZ HUALDE, Mme Catherine LATHUS, M. Romain MIGNOT, Mme Sylvie PLUMET, M. Thierry POINOT, M. Jean-Christophe VALIERE.

**Procurations :** 4 procurations

- Mme Amandine JIMENEZ HUALDE pour Mme Sophie VIGNEUX ;
- Mme Catherine LATHUS pour M. Joël MAZET ;
- Mme Isabelle LEVAVASSEUR pour M. Laurent ESTHOR ;
- M. Thierry POINOT pour M. Jean-Philippe CROUÉ.

**Membres invité(e)s :** Mme Sophie CAMELIO – M. Dominique COUTON – Mme Émilie DESSEIGNE – M. Franck ENGUEHARD – Mme Marie-Christine FRADIN – M. Richard GIOT – M. Stephen HEDAN – M. Patrick MASPEYROT – M. Gérard ROQUIER – M. Anthony THOMAS – Mme Angela SABOUREAU.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h33, sous la présidence de M. Joël MAZET.

Les votants en début de séance sont au nombre de **27**.

#### Ordre du Jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil n°124 du 14 décembre 2023 (vote)

#### \* Informations diverses

##### \* Scolarité

- 2) Point d'étape sur le groupe travail Approche par Compétences
- 3) Point d'étape sur le groupe de travail Enseignements en Transition Écologique
- 4) Intégration de l'EUR INTREE

##### \* Organisation

- 5) Calendrier du dialogue de gestion de l'Université
- 6) Proposition d'intégration de la Région Nouvelle-Aquitaine au Conseil (en remplacement de l'ADEME) (vote)
- 7) Proposition d'intégration de l'ENSI Poitiers par deux formations de Master de l'Université
- 8) Plan de communication 2024
- 9) Évènement pour les 40 ans de l'école

##### \* Finances

- 10) Bilan de la taxe d'apprentissage 2023
- 11) Informations 2024
- 12) Sorties d'inventaire (vote)

##### \* Qualité

- 13) Point d'avancement de la démarche

##### \* Questions diverses

Envoi d'un lien Webex possible sur demande en cas d'impossibilité de déplacement : Mme Isabelle LEVAVASSEUR et M. Thierry LAMBERT ont bénéficié d'une connexion Webex.

## 1) Approbation du compte-rendu du conseil n°124 du 14 décembre 2023 (vote)

Le compte-rendu de la séance n°124 du 14 décembre 2023 est abordé.

Aucune suggestion de modification n'ayant été émise, Joël MAZET soumet au vote des membres du conseil d'école le compte-rendu de séance du 14 décembre 2023.

|                                   |
|-----------------------------------|
| <b>27 votants :</b> 27 votes pour |
|-----------------------------------|

Le Conseil d'École émet un avis favorable, à l'unanimité des votants, et adopte donc le compte-rendu de séance du Conseil d'École du 14 décembre 2023.

### \* INFORMATIONS DIVERSES

#### Événements organisés prochainement au sein de l'ENSI Poitiers :

Richard GIOT énumère la liste des congrès qui auront lieu au sein de l'école, entre mars et juillet 2024 :

- ✕ Journées Scientifiques de l'Association pour la qualité en Géophysique Appliquée : du 27 au 28 mars 2024
- ✕ Journées Nationales de Géotechnique et Géologie de l'Ingénieur : du 25 au 28 juin 2024
- ✕ Journées annuelles du GDR Tamarys (CNRS) : du 1er au 3 juillet 2024

En l'absence de remarques, Joël MAZET propose de passer au point d'information suivant de l'ordre du jour.

#### Enquêtes et classements :

Richard GIOT évoque le classement « HappyAtSchool », proposé par l'entreprise ChooseMyCompany, dont la mission est d'améliorer la relation au travail pour tous. L'école a conclu un partenariat gratuit avec la société (formule Freemium), dans le but d'analyser, de communiquer et d'améliorer les expériences réellement vécues par les étudiants.

La formule Freemium choisie inclut la réalisation d'une enquête et la mise à disposition des résultats, mais ne propose qu'une analyse très succincte et pas d'accompagnement.

L'enquête « HappyAtSchool » est diffusée auprès des élèves de l'école depuis le 14 mars 2024, et jusqu'au 14 avril 2024 inclus. À la date du 20 mars 2024, le taux de répondants était de 30,5%. La restitution des résultats se fera courant juin 2024, et permettra d'identifier des axes d'amélioration sur la formation et la vie étudiante. Un point spécifique sera présenté en Conseil d'École du mois de juin 2024.

Richard GIOT aborde ensuite le classement « ChangeNow » diffusé par Les échos Start. Pour l'année 2024, il s'agira de la 4<sup>e</sup> édition du Classement des écoles qui préparent le mieux aux enjeux de la transition écologique et sociale.

En 2023, 61 écoles de commerce et d'ingénieurs ont participé. L'ENSI Poitiers a été classée 35<sup>e</sup>/36, en raison d'une compréhension insuffisante des critères de classement et des attendus de l'enquête.

Pour 2024, il sera nécessaire d'analyser les résultats de l'année passée, et d'anticiper davantage la passation de l'enquête. L'échéance de réponse est fixée au 22 mai 2024 18h00. Les porteurs de ce projet au sein de l'école sont Anthony THOMAS, Philippe AYRAULT, Patrick MASPEYROT et Richard GIOT. Chaque service pourra toutefois être sollicité pour apporter une réponse à des points spécifiques.

En l'absence de remarques, Joël MAZET propose de passer au point d'information suivant de l'ordre du jour.

## **Lettres de missions des Directeur(trice)s de Diplômes et des responsables de parcours :**

Richard GIOT explique que les missions des Directeur(trice)s de Diplômes sont actuellement définies dans le règlement intérieur, article 11, ainsi que dans les statuts (avec seulement quelques précisions complémentaires).

En ce qui concerne les responsables de parcours, les missions sont explicitées dans le règlement intérieur, article 13, ainsi que dans les statuts, mais de manière peu détaillée.

Richard GIOT souligne la nécessité de mettre à jour et ajouter des précisions à la liste de ces missions. L'idée est de ne pas être trop exhaustif dans les statuts, pour ne pas avoir à les réécrire à chaque évolution des missions. Dans ce cadre, des lettres de missions spécifiques vont être rédigées, dans l'attente de la révision des statuts.

En l'absence de remarques, Joël MAZET propose de passer au point d'information suivant de l'ordre du jour.

## **Bilan de la session de rattrapage S5 :**

Richard GIOT présente un bilan intermédiaire, suite au jury de 1<sup>ère</sup> année – Semestre 5 de l'année 2023/2024.

Il a été décidé, à partir de septembre 2023, de mettre en place un rattrapage, par UE, et par semestre, pour les élèves ayant une note en dessous de 10. Le principe est que le rattrapage ne pourra être accordé que jusqu'à un certain seuil d'absences non autorisées.

Sur la promotion de 125 élèves (60 GEGC / 65 E&E), le rattrapage a été accordé pour 12 élèves. Sur cet effectif, le taux d'absences injustifiées ayant été jugé non significatif, le bénéfice du rattrapage a ainsi pu être octroyé. Les sessions de rattrapage auront lieu le jeudi 4 avril et le samedi 6 avril 2024.

Pour 3 élèves, l'absence de rattrapage a entraîné des conséquences. Un étudiant se verra redoubler et 2 élèves déjà redoublants ne pourront pas être diplômés.

En l'absence de remarques, Joël MAZET propose de passer au point d'information suivant de l'ordre du jour.

## **Mise à jour des statuts à réaliser :**

Richard GIOT explique que les statuts de l'école doivent être mis à jour, afin d'intégrer des évolutions d'organisation. Premièrement, afin de tenir compte du retrait de l'ADEME du Conseil d'École. Deuxièmement, pour pouvoir acter la création de la Commission Environnementale Éthique et Sociétale. Troisièmement, dans le but de désigner statutairement un(e) Directeur(trice) Adjoint(e) à la Transformation Écologique. Il sera également fait mention des lettres de mission des Directeur(trice)s de Diplômes et responsables de parcours dans les nouveaux statuts.

Joël MAZET souligne que plusieurs problématiques contraignent la révision des statuts dans un délai court. D'une part, le circuit de validation des statuts comporte de nombreuses étapes. D'autre part, la Direction des Affaires Juridiques de l'Université a imposé un modèle de statuts, basé sur la structuration d'une Unité de Formation et de Recherche de l'établissement (UFR Lettres et Langues). Un travail d'adaptation sera nécessaire, pour intégrer le statut particulier de l'école (école d'ingénieurs interne à une université – article L. 173-9 du code de l'éducation).

Émilie DESSEIGNE précise le circuit de validation des statuts. Après une relecture et validation par le Directeur des Affaires Juridiques de l'établissement, les statuts sont soumis à l'avis du Conseil de l'École, de la Commission des Structures, du Comité Social d'Administration, et à la délibération du Conseil d'Administration de l'Université. Selon le calendrier des séances de ces différentes instances, le délai de validation peut s'avérer long.

En l'absence de remarques, Joël MAZET propose de passer au point d'information suivant de l'ordre du jour.

### Information complémentaire :

Richard GIOT souhaite évoquer l'enquête diffusée au sein de l'école sur les VSS (Violences Sexuelles et Sexistes). Au regard des données affichées dans les locaux, l'école a alerté l'Université, et le lien de la plateforme de signalement de l'établissement a été diffusé auprès des élèves. L'école va initier une réflexion sur les actions à mettre en place (conférences, formations du Bureau National des Élèves Ingénieurs, etc.).

La direction de l'école va échanger avec les élèves qui ont lancé le sondage, pour connaître le taux de réponse de l'enquête, ainsi que la manière dont les statistiques ont été traitées.

Philippe RAUCH demande quelle est la proportion de jeunes femmes dans l'école. M. Richard GIOT répond que la part est de 30 à 35%.

Benjamin CARCELES suggère d'interpréter les statistiques avec une certaine prudence, car le taux de répondants de l'enquête n'est pas connu.

Richard GIOT souligne une donnée très préoccupante du sondage, qui affirme que 59,4% des élèves considèrent que les VSS sont un problème à l'école.

Marc-Aurèle BONNIN HUGUES propose que la prochaine enquête soit diffusée par l'administration de l'école, pour plus d'impact. Joël MAZET estime qu'il serait plus judicieux que l'enquête émane des élèves, tout en étant appuyée par l'administration.

Joël MAZET demande quel outil a été utilisé pour le sondage, et s'il a permis l'anonymat. Benjamin CARCELES indique que les élèves ont été sondés via Google Form, avec la possibilité de répondre de manière anonyme.

En l'absence de remarques complémentaires, Joël MAZET propose de passer au point d'information suivant de l'ordre du jour.

### \* SCOLARITÉ

#### 2) Point d'étape sur le groupe de travail Approche Par Compétences

Richard GIOT présente le bilan du groupe de travail sur l'Approche Par Compétences. Il avait été convenu en séance du Conseil d'École, le 14 décembre 2023, qu'un bilan de l'avancée du projet serait communiqué à chaque Conseil.

La démarche vise à mettre en place de plus petites UE, considérées comme des briques. À partir de ces briques, il sera possible de faire différents « sets » de choix de la formation, i.e. différents parcours. Actuellement, le groupe de travail s'attache à identifier les briques élémentaires qui composent l'enseignement dispensé. Ce travail permettra également d'identifier de nouveaux parcours de formation. L'objectif est d'identifier les nouvelles formations à développer, tout en conservant les formations actuelles.

Jusqu'à présent, 3 réunions de travail ont été organisées. Elles ont eu pour objet le partage des visions et des motivations sur le projet, ainsi que l'identification de formations d'intérêt. Des premières pistes de restructuration de la formation Énergétique & Environnement ont été envisagées, grâce à la mise en évidence de grands domaines, de nouveaux parcours potentiels, et la définition des briques élémentaires de la formation. Un travail identique doit être fait sur le diplôme Génie de l'Eau et Génie Civil.

Une réflexion est également à conduire sur le tronc commun, afin de déterminer les briques qui le constituent, et la part qu'il doit représenter dans la maquette globale d'enseignements.

Sur ce point, Joël MAZET suggère qu'il serait cohérent de fixer un objectif à 30% de la part totale de la formation.

En conclusion, Joël MAZET souligne que la direction de l'école s'était engagée à faire le bilan des actions menées au titre de l'Approche Par Compétences. Au jour de la séance, la dynamique de travail est en place, et il n'a été identifié aucun point bloquant, qui pourrait remettre en question la démarche.

En l'absence de remarques, Joël MAZET propose de passer au point d'information suivant de l'ordre du jour.

### **3) Point d'étape sur le groupe de travail Enseignements en Transition Écologique**

Richard GIOT propose un bilan du groupe de travail sur la mise en place d'enseignements en transition écologique. Le groupe de travail est constitué de 17 enseignants et enseignants-chercheurs de l'école (dont certains qui ne sont pas membres du groupe de travail sur l'Approche Par Compétences). L'objectif de la démarche est d'augmenter et rendre apparente la part des enseignements dédiés à la transition écologique.

Jusqu'à présent, 2 réunions de travail ont été organisées. Elles ont eu pour objet la formulation de premières propositions, le partage des visions et des motivations sur le projet, ainsi que le recensement des enseignements déjà existants sur la thématique.

Pour une première échéance fixée en septembre 2025, la démarche vise à identifier les enseignements à intégrer au tronc commun « transition écologique », et de dédier 125 heures à la thématique, tout en conservant la structure actuelle des diplômes.

La seconde échéance est fixée à septembre 2027, avec pour objectif de définir les enseignements en transition écologique, sur lesquels seront centrés la future maquette de formation (diplôme unique). Autrement dit, l'idée est de construire la formation de manière à l'orienter principalement sur les problématiques de transition écologique, et de proposer aux élèves des outils permettant de répondre à ces problématiques.

En réalisant l'état des lieux des enseignements, il a été constaté que la maquette existante comportait déjà plusieurs éléments pédagogiques dédiés, dans différentes mesures, à la transition écologique. Il est donc envisagé de rendre ces éléments pédagogiques plus apparents, et de procéder à leurs regroupements. Par exemple, un enseignement « Énergie et Environnement » est actuellement dispensé uniquement aux élèves du diplôme Énergétique & Environnement. Ce module pourrait être intégré au tronc commun, pour plus de transversalité. Cela impliquerait toutefois de compléter la maquette de formation du diplôme Énergétique & Environnement par d'autres enseignements.

Philippe RAUCH salue le caractère indispensable de cette démarche entreprise par l'école, qui permettra de former des profils qui sont actuellement très recherchés par les entreprises.

En l'absence de remarques complémentaires, Joël MAZET propose de passer au point d'information suivant de l'ordre du jour.

### **4) Intégration de l'EUR INTREE**

Richard GIOT présente le projet d'intégration de l'EUR - INTREE (École Universitaire de Recherche – Interface for Aeronautics, Energy and Environment). Cette École Universitaire, commune à l'Université de Poitiers et l'ISAE-ENSMA, a été fondée il y a 4 ans, dans le but de consolider davantage le lien entre formation et recherche, et de proposer des formations de Master bénéficiant d'une plus grande proximité avec la recherche.

Jusqu'à présent, l'ISAE-ENSMA avait été très peu sollicitée. Au niveau de l'Université de Poitiers, le travail s'est concentré sur les formations de Master. Il y a quelques mois, le premier bilan du projet, dressé à mi-parcours, s'est avéré défavorable, les effectifs d'étudiants étant insuffisants.

Suite à la prise de fonction de la nouvelle équipe de direction de l'EUR, l'ENSI Poitiers et l'ISAE-ENSMA ont été contactées, dans le but d'impulser une nouvelle dynamique. La désignation de nouveaux porteurs de projets a induit une nouvelle stratégie visant à intégrer les deux écoles d'ingénieurs locales, et construire ainsi des formations communes.

L'école réfléchit à la perspective de se joindre à l'EUR, en y intégrant un effectif partiel d'étudiants (en aucun cas la totalité des promotions). Cela permettrait notamment de se rapprocher de l'objectif national, visant à former 20%

d'ingénieurs docteurs (l'effectif actuel étant de 6% au niveau national). En outre, cela offrirait l'opportunité de s'inscrire dans la consolidation du lien formation-recherche.

Plusieurs prérequis et contraintes ont toutefois été identifiés. La définition de l'EUR prévoit de conserver le stage à l'international, l'ouverture interdisciplinaire, la dispense de cours en langue anglaise, la réalisation d'un stage en recherche. Tous les étudiants de l'EUR doivent vivre des temps ensemble : cours, visites, temps conviviaux, travaux de groupes.

Les volumes horaires de cours sont assez différents. Au niveau de l'EUR, la formation comporte 750 heures pour 3 semestres. Ces volumes sont inférieurs à ceux dispensés par l'ISAE-ENSMA et l'ENSI Poitiers (375 heures par semestre à l'ENSI Poitiers). Les élèves ingénieurs ne sont toutefois pas obligés de suivre les 4 trimestres de l'EUR.

L'adhésion de l'ENSI Poitiers à l'EUR a été envisagée selon deux possibilités :

- 1) En s'appuyant sur le Master TAT – Parcours Aéronautique et Espace, commun à l'ISAE-ENSMA et l'ENSIP sur 30 heures de cours, qui sont cependant très spécifiques et dispensées le soir ;
- 2) En créant un parcours « Ingénieur Chercheur » qui comportera des modules de l'EUR et permettra d'accentuer la présence en laboratoire.

L'intégration de l'EUR nécessite toutefois une adaptation des maquettes, notamment pour définir des créneaux horaires communs, adapter le PIER (Projet Innovation Etudes et de Recherche), et orienter les stages vers de la Recherche & Développement ou des laboratoires privés. Sur ce dernier point, cela impliquerait pour l'ENSI Poitiers d'inciter les stages de 2<sup>ème</sup> année en laboratoire à l'étranger (pour répondre à l'obligation de mobilité internationale), et les stages de 3<sup>ème</sup> année en Recherche & Développement.

L'intégration de l'EUR présente une principale problématique, en raison d'une échéance de mise en place souhaitée au 1<sup>er</sup> septembre 2025. Cette échéance s'avère prématurée, au regard du travail en cours sur les maquettes d'enseignement.

Joël MAZET interroge Richard GIOT quant à la viabilité de ce projet. Richard GIOT explique que, compte-tenu de l'échéance prévue, les adaptations nécessaires devront être mises en place avant fin 2024. Cela nécessite une étude préalable de faisabilité, tout en restant sur l'objectif de l'accréditation de 2027.

Sandrine MOREAU demande s'il a été envisagé de s'appuyer sur d'autres Master que le Master TAT (le Master Automatique et l'Énergie Électrique – AEE pouvant également être une piste de réflexion). Richard GIOT répond que la réflexion peut tout à fait être envisagée pour d'autres Master. La proposition d'appui sur le Master TAT avait été formulée dans le but de proposer un package commun avec l'IAE-ENSMA.

En l'absence de remarques complémentaires, Joël MAZET propose de passer au point d'information suivant de l'ordre du jour.

## \* ORGANISATION

### 5) Calendrier du dialogue de gestion de l'Université

Émilie DESSEIGNE présente le calendrier des différentes phases du dialogue gestion 2024 avec la gouvernance de l'Université de Poitiers. Elle précise que, chaque année, des dialogues sont organisés avec la Présidence de l'établissement, afin d'explicitier la stratégie de l'école, et faire remonter les besoins associés (besoins financiers, ressources humaines, numériques, bâtimentaires, etc.).

- **Phase 1** : Dialogue institutionnel – avril/début mai 2024 ;
- **Phase 2** : Dialogue thématique formation – mai 2024 ;
- **Phase 3** : Dialogue thématique finances – juin/juillet 2024 ;
- **Phase 4** : Dialogue thématique ressources humaines – début mai à fin juillet 2024 ;
- **Phase 5** : Dialogue patrimoine et logistique – septembre/octobre 2024 ;
- **Phase 6** : Dialogue numérique – septembre 2024.

Les arbitrages des demandes seront réalisés en octobre 2024, pour une restitution des décisions de la Présidence de l'Université en novembre 2024.

Émilie DESSEIGNE précise que, sont conviés aux dialogues de gestion, le Directeur de l'école et la responsable administrative, ainsi que les responsables des services concernés par les dialogues thématiques.

En l'absence de remarques, Joël MAZET propose de passer au point de délibération suivant de l'ordre du jour.

#### **6) Proposition d'intégration de la Région Nouvelle-Aquitaine au Conseil (en remplacement de l'ADEME) (vote)**

Joël MAZET évoque la proposition d'intégrer la Région Nouvelle-Aquitaine au Conseil d'École de l'ENSI Poitiers, en remplacement de l'ADEME.

Joël MAZET rappelle que l'ADEME avait notifié l'école, par un courrier daté du 13 avril 2023, de son souhait de se retirer du Conseil d'École. Par conséquent, un siège de représentant(e) extérieur(e) reste vacant au sein du Conseil.

La proposition d'intégration d'un(e) représentant(e) de la Région Nouvelle-Aquitaine au sein du Conseil avait été suggérée en séance du 19 octobre 2023. Après échanges avec la Région, celle-ci pourrait proposer la participation de M. Yves TROUSSELLE, conseiller régional du territoire de Grand Châtelleraut. Pour l'école, cela permettrait une meilleure visibilité au niveau régional.

Joël MAZET indique que la proposition d'intégration d'un(e) représentant(e) de la Région Nouvelle-Aquitaine, au sein du Conseil d'École, est soumise à la délibération des membres du Conseil, dans l'attente de la modification des statuts.

Florent GERBAL demande si, en cas de non-renouvellement du mandat du représentant élu, la désignation d'un(e) représentant(e) remplaçant(e) sera à nouveau soumise au vote.

Joël MAZET explique que le Conseil va voter sur le principe d'intégrer la Région Nouvelle-Aquitaine en son sein. Le vote visera donc à nommer une entité morale, et non une personnalité physique. Une fois intégrée au Conseil, la Région Nouvelle-Aquitaine sera chargée de désigner son/sa représentant(e)

En l'absence de remarques complémentaires, Joël MAZET soumet au vote des membres du Conseil d'École la proposition d'intégration d'un(e) représentant(e) de la Région Nouvelle-Aquitaine, au sein du Conseil d'École.

|                                   |
|-----------------------------------|
| <b>27 votants :</b> 27 votes pour |
|-----------------------------------|

Le Conseil d'École émet un avis favorable, à l'unanimité des votants, et approuve donc la représentation de la Région Nouvelle-Aquitaine en son sein.

Le point d'information suivant de l'ordre du jour est évoqué.

#### **7) Proposition d'intégration de l'ENSI Poitiers par deux formations de Master de l'Université**

Richard GIOT annonce que deux formations de Master de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences Fondamentales et Appliquées (SFA), de l'Université de Poitiers, souhaiteraient revêtir le statut de diplôme d'ingénieur. Pour ce faire, ces formations doivent intégrer l'une des 2 écoles d'ingénieurs de l'Université, l'ENSAR ou l'ENSI Poitiers. Dans ce cadre, l'ENSI Poitiers a été sollicitée pour accueillir ces deux nouvelles formations. Il s'agit du Master « Génie Physiologique » (80 étudiants) et du Master « Ingénierie de la conception mécanique ».

Il a été décidé d'étudier la faisabilité de ces deux intégrations, dont il faut évaluer les conséquences et les moyens requis. Notamment les impacts sur les maquettes d'enseignement, la charge administrative à absorber, les modalités d'affectation de nouveaux enseignants-chercheurs et personnels BIATSS aux équipes de l'ENSI Poitiers, ainsi que les moyens logistiques.

Philippe RAUCH demande quelle est la finalité précise du Master Génie Physiologique. Richard GIOT explique que la formation traite de l'ingénierie appliquée au domaine de la santé ainsi que de l'informatique pour la biosanté.

Florent CHEVALLIER fait remarquer que cette thématique semble assez éloignée de celles traitées par l'école. Richard GIOT rejoint ces propos, et explique que cette formation peut toutefois apporter des ressources propres supplémentaires à l'école, tout en restant cohérente avec l'affichage thématique souhaité par l'école. Il précise que ce projet a été présenté le matin-même en Commission de Perfectionnement, et qu'aucune contre-indication n'a été soulevée en séance. En outre, la part importante de cours en informatique peut être intéressante pour l'école.

Richard GIOT précise que le projet est actuellement à l'étude, et qu'il a reçu l'avis favorable de la gouvernance de l'Université. Cette réflexion doit impérativement tenir compte de la stratégie en cours de refonte des maquettes envisagée pour la nouvelle accréditation 2027. Si le projet aboutit, les deux formations de Master ne pourront être intégrées qu'après le renouvellement de l'accréditation, pour septembre 2027. Cela nécessitera au préalable de rédiger une lettre d'intention, qui devra être transmise à la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) au printemps 2025.

Joël MAZET souligne que l'orientation prise par le projet ne doit pas avoir pour effet de dénaturer la visibilité de l'école, ni de créer la confusion, en perturbant l'image que l'école essaye actuellement de promouvoir.

Benjamin CARCELES demande ce qui est concrètement prévu concernant cette intégration. Richard GIOT déclare que cela implique le transfert de nouveaux moyens à l'école, ainsi que la nécessité, pour les deux formations de Master, de se conformer aux contraintes imposées par la CTI.

Laurent ESTHOR fait remarquer qu'il semble y avoir peu de liens avec le Master Ingénierie pour la conception mécanique. Richard GIOT explique que, pour ce diplôme, des connexions pourront plus facilement être établies avec la formation dispensée par l'école.

Joël MAZET suggère que les noms des formations devraient être modifiés, une fois sous statut ingénieur, pour plus de cohérence.

Richard GIOT conclut en indiquant que la réflexion va se poursuivre sur ce projet, et que la décision finale sera soumise à l'avis et au vote du Conseil. Il souligne que l'intégration des 2 diplômes ne remet pas en question l'étude en cours sur la fusion des diplômes. Ce projet interroge davantage sur les possibilités de mutualisation du tronc commun avec ces deux nouvelles formations. Les notions abordées ne sont toutefois pas complètement antinomiques avec la formation actuelle.

Quant à la stratégie de fusion des diplômes, Richard GIOT ajoute que l'objectif n'est pas d'afficher un seul diplôme, mais plutôt de proposer de la transversalité, afin de répondre aux besoins du monde socioéconomique. Il faut que la démarche ait un sens en termes de besoins métiers.

Laurent ESTHOR demande si la réflexion en cours sur l'Approche Par Compétences pourrait être impactée par ce projet d'intégration de deux nouvelles formations de Master. Richard GIOT répond que les nouvelles formations devront impérativement se conformer à la structure mise en place dans le cadre de l'Approche Par Compétences.

En l'absence de remarques complémentaires, Joël MAZET propose de passer au point d'information suivant de l'ordre du jour.

## **8) Plan de communication 2024**

Richard GIOT décrit l'objectif principal du plan de communication de l'école, qui vise à accroître la visibilité de l'école auprès des publics cibles (étudiants CPGE, BUT, Licence, Master, etc.). Pour 2024, plusieurs actions ont été identifiées pour ce faire :

- Établir les profils des élèves-ingénieur(e)s actuel(le)s (« personae ») : leur origine, les métiers visés, la motivation pour intégrer l'ENSI Poitiers, etc. ;
- Établir l'identité de l'école ;
- Identifier les meilleurs canaux de communication.

Afin de développer la nouvelle identité visuelle de l'école, de nouveaux supports de communication vont être créés : papier à entête, page de couverture, modèle de Powerpoint, signatures mail, cartes de visites, etc. Les plaquettes de formation vont être retravaillées (brochure de l'école et brochures des parcours), et vont être référencées sur un marque page avec un lien QR Code. Afin de mettre à jour la photothèque, une séance photo a été organisée le 14 mars 2024. Le photographe a pris un certain nombre de clichés du bâtiment (en extérieur et en intérieur), des élèves, des salles de cours et de TP, ainsi que des installations de recherche.

Richard GIOT indique qu'il ne semble pas y avoir de problème d'image auprès des partenaires. Ce manque de visibilité est cependant plus prégnant auprès des potentiels futurs élèves, qui ne connaissent pas suffisamment l'école. Cette visibilité insuffisante peut avoir un impact sur les effectifs de recrutement. Une analyse sera donc réalisée en 2024, afin d'identifier les actions à mettre en place dès 2025.

\*\*

*Jean-Philippe CROUÉ quitte la séance à 15h56, le nombre de votants en séance passe à 25 (Jean-Philippe CROUÉ ayant été mandaté pour voter par procuration de Thierry POINOT).*

*Isabelle LEVAVASSEUR quitte également la séance à 15h56 – Laurent ESTHOR se voit désormais mandaté pour voter par procuration de Isabelle LEVAVASSEUR.*

*Le nombre de votants en séance est maintenu à 25.*

\*\*

Laurent ESTHOR déclare qu'il trouve la démarche entreprise intéressante. Il demande si elle sera conduite en interne à l'école, ou avec l'aide d'un prestataire extérieur. Richard GIOT explique qu'un groupe de travail dédié a été constitué au sein de l'école, regroupant une dizaine de personnes, et qu'un appui a été sollicité auprès d'un cabinet externe.

Rémy PEREZ demande si les plaquettes pourraient mentionner les Alumni, afin que l'association puisse être davantage identifiée. Richard GIOT répond favorablement à cette demande, et ajoute que cela permettra de d'attester de la force du réseau constitué autour de l'école.

En conclusion, Richard GIOT sollicite directement les rédacteurs de l'ENSI Paper (qui siègent en qualité de représentants des usagers au Conseil) à communiquer auprès de l'ensemble des élèves sur ce plan de communication, ainsi qu'à les interroger sur les actions de communication qu'ils jugeraient opportunes.

En l'absence de remarques complémentaires, Joël MAZET propose de passer au point d'information suivant de l'ordre du jour.

## **9) Évènement pour les 40 ans de l'école**

Émilie DESSEIGNE évoque l'évènement qui sera organisé pour célébrer les 40 ans de l'école en 2024. Cet évènement sera couplé à la cérémonie de Remise des Diplômes, proposée cette année sous un format spécial, avec plusieurs temps forts :

- Une visite de l'école ;
- La diffusion d'un film spécial pour les 40 ans ;
- La réalisation d'une exposition photo ;
- L'invitation des premiers diplômés et des alumni ;
- L'invitation de partenaires institutionnels ;
- L'organisation d'une soirée dansante.

Il est prévu que l'évènement soit organisé le samedi 19 octobre 2024 au Palais des Congrès (sur le site du Technopôle du Futuroscope). La date avait été initialement fixée au samedi 28 septembre 2024, mais a dû être reportée en raison de l'indisponibilité de la salle. En raison de ce changement de date, le programme prévu pour l'évènement doit être révisé.

Les acteurs qui seront associés à l'évènement sont le groupe de travail communication de l'école, une équipe d'élèves volontaires (qui sera constituée à la rentrée 2024), ainsi que des membres du réseau Alumni.

Stephen HEDAN demande à ce que la date de la Remise des Diplômes soit rapidement confirmée, car les Directeurs de diplômes doivent prochainement envoyer un mail d'information aux élèves à ce sujet. Il souligne également le caractère problématique d'organiser la Remise des Diplômes à distance de la semaine des soutenances de stages. Cela implique pour les élèves de revenir sur Poitiers une 2<sup>e</sup> fois, 15 jours plus tard.

Au terme de plusieurs échanges, autour de la date à laquelle devrait se tenir la cérémonie de Remise des Diplômes, Joël MAZET sollicite l'avis des représentants des élèves.

Benjamin CARCELES déclare que l'évènement est à prévoir dans le planning, mais qu'il n'entrevoit rien de bloquant dans le fait de reporter l'évènement de 15 jours.

Dominique COUTON demande s'il est obligatoire que l'évènement ait lieu en 2024, et s'il ne peut pas être couplé au gala 2025. Richard GIOT souligne que l'objectif est de proposer un évènement marquant pour les 40 ans qui sont fêtés en 2024.

Benjamin CARCELES suggère de consulter les élèves de 3<sup>ème</sup> année, afin de convenir d'une date.

Sophie CAMELIO demande si la date peut être à présent confirmée ou non aux élèves.

Julia CLEMENT ECHEVERRIA fait remarquer qu'il ne serait pas pertinent, du point de vue de l'équipe organisatrice du gala, de jumeler la cérémonie de remise des diplômes 2024 au gala 2025, l'organisation du gala à lui seul étant beaucoup trop lourde.

Joël MAZET conclut qu'en l'absence d'alternatives possibles (faute de disponibilités du Palais des Congrès sur d'autres créneaux) la date de l'évènement restera fixée au samedi 19 octobre 2024.

En l'absence de remarques complémentaires, Joël MAZET propose de passer au point d'information suivant de l'ordre du jour.

## \* FINANCES

### 10) Bilan de la taxe d'apprentissage 2023

Émilie DESSEIGNE présente le bilan de la taxe d'apprentissage 2023. Elle précise que ce bilan n'a pas pu être fait en séance du 14 décembre 2023, les derniers versements sur la plateforme de fléchage SOLTÉA étant intervenus après le 15 décembre 2023.

|                             | 2023      | 2022      | 2021      | 2020      |
|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Taxe d'apprentissage</b> | 128 322 € | 131 241 € | 107 904 € | 131 061 € |

Pour l'année 2023, 128 322 € ont été perçus au titre de la taxe d'apprentissage. Cependant, l'école avait budgété seulement 90 000 €, par prudence, en raison de la réforme de collecte de la taxe en 2023. Jusqu'au 15 décembre 2023, le montant réellement perçu n'était pas connu. L'école n'a donc pas eu connaissance suffisamment tôt de l'excédent de 38 322 € dont elle a bénéficié. En raison de cette information tardive, et de la clôture du budget au 22 décembre 2023 –

12h00, l'école n'a pas pu bénéficier des 38 322 € de fonds de la taxe d'apprentissage. Cette somme est donc venue alimenter le fonds de roulement de l'Université en fin décembre 2023.

Joël MAZET constate, au regard de cette situation, qu'il est plus judicieux de baser les prévisions de recettes sur les encaissements de l'année N-1, tout en épargnant une certaine somme jusqu'à ce que le montant total perçu soit enfin connu.

En l'absence de remarques, Joël MAZET propose de passer au point d'information suivant de l'ordre du jour.

### **11) Informations 2024**

Émilie DESSEIGNE présente quelques informations diverses sur le budget de l'école pour 2024.

#### **Calendrier de la taxe d'apprentissage**

- ✕ **Déclaration Sociale Nominative** : avril 2024 ;
- ✕ **Paiement URSSAF-MSA** : du 5 au 15 mai 2024 ;
- ✕ **Lancement de la campagne de collecte ENSIP** (afin d'inviter les partenaires à flécher rapidement leurs versements) : dès le 13 mai 2024 ;
- ✕ **Fléchages des versements sur la plateforme SOLTÉA** : du 25 mai au 9 septembre 2024 ;
- ✕ **Derniers versements** : courant septembre 2024.

#### **GSI (Groupement de Soutien à l'International) 2024**

Émilie DESSEIGNE explique qu'un fonds de 23 000 € a été accordé par l'Université à l'école pour financer les mobilités internationales des élèves-ingénieurs de l'ENSI Poitiers en 2024. Cependant, en début 2024, l'école a reçu une notification du service des Relations Internationales de l'Université, annonçant que ce fonds de 23 000 € ne pourrait finalement pas être accordé, ou très partiellement, en raison d'un déficit budgétaire constaté tardivement.

Cette situation sera évoquée auprès de la Présidence de l'Université à l'occasion du dialogue stratégique, qui se tiendra le 19 avril 2024.

Stephen HEDAN demande si, face à cette problématique, il ne serait pas pertinent de faire voter une motion par les membres du Conseil d'École, qui serait communiquée à la gouvernance de l'établissement. Joël MAZET émet un doute quant à l'impact que cette démarche pourrait avoir. Richard GIOT ajoute qu'il serait plus judicieux d'attendre l'issue du dialogue de gestion avec l'établissement.

En l'absence de remarques complémentaires, Joël MAZET propose de passer au point d'information suivant de l'ordre du jour.

### **12) Budget rectificatif 2024**

Émilie DESSEIGNE indique que ce point à l'ordre du jour est reporté. Le calendrier du budget rectificatif de l'établissement a seulement été communiqué ce jeudi 21 mars 2024 en fin de matinée.

En l'absence de remarques, Joël MAZET propose de passer au point d'information suivant de l'ordre du jour.

### **13) Demande de subvention**

Émilie DESSEIGNE indique que ce point à l'ordre du jour est reporté. L'association étudiante concernée n'a finalement pas émis de requête de financement.

En l'absence de remarques, Joël MAZET propose de passer au point d'information suivant de l'ordre du jour.

### **14) Sorties d'inventaires**

Émilie DESSEIGNE évoque la liste des immobilisations qui doivent être sorties de l'inventaire comptable. Ces sorties concernent essentiellement des matériels informatiques perdus ou vétustes/obsolètes.

En l'absence de remarques, Joël MAZET soumet au vote des membres du Conseil d'École la liste des sorties d'inventaire proposées.

|                                   |
|-----------------------------------|
| <b>25 votants :</b> 25 votes pour |
|-----------------------------------|

Le Conseil d'École émet un avis favorable, à l'unanimité des votants, et approuve donc la liste des sorties d'inventaire.

Le dernier point d'information de l'ordre du jour est évoqué.

## **\* QUALITÉ**

### **15) Point d'avancement de la démarche**

Émilie DESSEIGNE fait le bilan de la démarche qualité initiée par l'école, dans le but d'obtenir la certification ISO 21001. Dans ce cadre, l'école bénéficie de l'accompagnement de la Cellule de Pilotage et d'Appui à la Stratégie (CPAS) de l'Université de Poitiers.

Après un état des lieux des différents processus de travail de l'école, les pilotes de ces processus ont été formés en février 2024 aux outils de la démarche qualité. Une réunion de suivi du projet a eu lieu le 20 mars 2024, entre la direction de l'école et la CPAS, afin de définir les prochaines étapes et échéances.

Deux actions sont actuellement en cours :

- La rédaction de fiches d'identité des processus, décrivant pour chaque processus : les acteurs, les activités, les parties intéressées, les enjeux, les risques et opportunités identifiés, les actions d'amélioration continue envisagées, etc. ;
- La réalisation d'une synthèse du traitement des données personnelles exploitées au niveau de la composante, afin de pouvoir procéder aux déclarations réglementaires auprès de la CNIL.

Les prochaines échéances impliqueront :

- La réalisation d'un audit interne à blanc, en début 2025 ;
- L'organisation d'un audit de certification, dont la date reste à définir (en fonction des premiers constats de l'audit à blanc).

Shayane TIMM demande pourquoi l'école ne se focalise pas sur une autre norme qualité. Richard GIOT explique que la norme ISO 21001 est un référentiel qui correspond à l'enseignement supérieur.

#### \* QUESTIONS DIVERSES

M. Joël MAZET invite les membres du Conseil d'École, ainsi que les invités présents, à faire part d'éventuelles questions diverses.

Les membres du Conseil d'École n'ayant pas d'autres questions diverses à aborder, la séance est levée à 16h36.

La prochaine séance du Conseil d'École se tiendra le jeudi 20 juin 2024 à 14h30.

Établi à Poitiers, le 03 avril 2024,

Le Président du Conseil d'École de l'ENSI Poitiers,



M. Joël MAZET.

Rédacteur du compte-rendu : Mme Émilie DESSEIGNE – Responsable Administrative et Financière de l'ENSI Poitiers